

# Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial (QF) défini par la Caisse d'allocations familiales (CAF), pondéré par un taux d'effort selon la formule suivante :

#### Tarif = QF CAF x taux d'effort

# Pour la restauration dans les écoles et dans les centres de loisirs :

Le tarif de la pause méridienne comprend le repas et le temps d'accueil.

## Pour les accueils périscolaires :

L'accueil périscolaire du matin est facturé sur la base d'une heure pour la tranche 7h30 / 8h45. L'accueil périscolaire du soir est facturé sur la base suivante :

- 1 heure pour la tranche de 16h45 à 18h
- 45 minutes pour la tranche de 18h à 18h45

### Àsavoir

Même pour les quotients les plus élevés, la participation des familles reste inférieure au coût de revient du service

# Une facture est établie pour le mois écoulé. Le montant doit être réglé avant le 7 du mois suivant la réception de la facture :

- **②** en numéraire (pour un montant < à 300 €), par chèque, par carte bancaire à l'Hôtel de ville.



## Optez pour la facture électronique

Contactez le service éducation ou connectez-vous sur

https://demat.lorient.bzh/ pour en bénéficier.

Vous recevrez chaque mois un mail vous informant de la mise en ligne de votre facture (vous ne recevrez plus de facture papier).



La Ville de Lorient ne gère pas les centres de loisirs. Elle participe au financement d'associations avec lesquelles elle conclut des conventions. Les familles peuvent choisir entre ces associations. Les repas sont en général fournis par le service de la restauration municipale de Lorient.

## Le mercredi et pendant les vacances scolaires

#### Le Patronage Laïque de Lorient

- 80, avenue du Général de Gaulle
- © 02 97 83 69 64
- 🔀 pllorient@wanadoo.fr
- https://pllorient.org/web/

## Le Foyer Laïque de Keryado

28 rue de Kersabiec

- © 02 97 83 81 64
- ⋈ flk@vacances-flk.com
- http://www.vacances-flk.com/

#### Centre social Escale Brizeux

- 4 rue Jean Lagarde
- © 02 97 64 36 54
- 🔀 enfance-quartier.escale@orange.fr
- m http://www.escalebrizeux.org/

# La maison de quartier de Bois-du-Château

- 9 rue Jules Massenet
- **(**) 02 97 37 75 31
- contact@mqboisduchateau.info
- https://www.libdc.fr/

#### Centre social de Keryado

24 rue de Kersabiec

- © 02 97 83 74 04
- centresocialkeryado@orange.fr

# La maison pour tous de Kervénanec

2 rue Maurice Thorez

- © 02 97 37 29 86
- https://www.mptkerve.org/

# Le samedi et pendant les vacances scolaires

## Les éclaireurs de France

- 41 bis rue Victor Schoelcher
- © 02 97 21 22 21
- 🔀 eedflorient@orange.fr

Les informations relatives à l'organisation des centres de loisirs (horaires, tarifs...) sont à prendre directement auprès des associations.

#### **RENSEIGNEMENTS:**



## Service de l'éducation

Hôtel de Ville, 2 boulevard du Général Leclerc, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.



du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Plus d'information sur www.lorient.bzh rubrique « mon enfant à l'école » et sur https://demat.lorient.bzh







	7h30 - 8h45	8h45 - 12h <sup>*</sup>	12h - 14h	14h - 16h45	16h45 - 18h45
Lundi					
Mardi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil périscolaire
Jeudi					
Vendredi					

#### Rentrée scolaire le lundi 2 septembre 2024

Vacances de la Toussaint : du 19 octobre au 3 novembre 2024 Vacances de Noël : du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025 Vacances d'hiver : du 8 février au 23 février 2025 Vacances de Printemps : du 5 avril au 21 avril 2025

Fin des cours le vendredi 4 juillet 202

À l'exception de l'école élémentaire de Kerentrech, pour laquelle les horaires de la matinée scolaire sont fixés de 8h50 à 12h05 et de l'école maternelle de Jacques-Prévert, pour laquelle les horaires sont de 8h40 à 11h55 et de 13h55 à 16h40.



Les inscriptions scolaires et périscolaires sont prises en ligne sur https://demat.lorient.bzh/ ou à l'hôtel de Ville (2 boulevard du Général Leclerc).

#### Pour l'inscription scolaire, prévoir :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile (de moins de trois mois)

# Pour l'inscription aux services périscolaires (accueil et restauration du midi), prévoir :

- ∨ Votre numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales ou une attestation de la Mutuelle Sociale Agricole.
- Pour les familles non allocataires, l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022. Un quotient est calculé dans les mêmes conditions que celui défini par la CAF.
- Le carnet de santé de l'enfant.



# La réservation

La réservation de la restauration et des accueils périscolaires est obligatoire, **dans la limite de deux journées scolaires avant la présence de l'enfant.** 

Le non-respect de cette règle entraîne une majoration. Le règlement des accueils périscolaires et de la restauration est consultable en ligne sur www.lorient.bzh

#### Pour réserver ou modifier une réservation :

À l'accueil de la mairie de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

Par téléphone : 02 97 02 22 02 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

Sur le portail de réservation https://demat.lorient.bzh/



## LA PAUSE MÉRIDIENNE

Un moment de détente, du bio et du bon

- **② 2 000 repas** servis chaque jour.
- Du bio et des aliments issus de circuits courts.
- ✓ Une sensibilisation aux goûts et aux saveurs.
- ✔ Une offre d'activités qualitative adaptée à ce moment de la journée (activités de loisirs, de bienêtre...), encadrée par des animateurs et intervenants qualifiés dans chaque école.
- Une initiation au développement durable et à la limitation des déchets.

# LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR

L'épanouissement des enfants, le service aux parents

- ✓ Des accueils ouverts dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h45 le soir.
- Un temps éducatif encadré par des animateurs qualifiés et un projet pédagogique.
- Des **espaces adaptés et dédiés** aux accueils périscolaires dans chaque école.



# Votre enfant n'est pas encore inscrit à l'école ?

Pour connaître votre école de secteur, consultez notre carte scolaire en ligne sur :

https://demat.lorient.bzh